

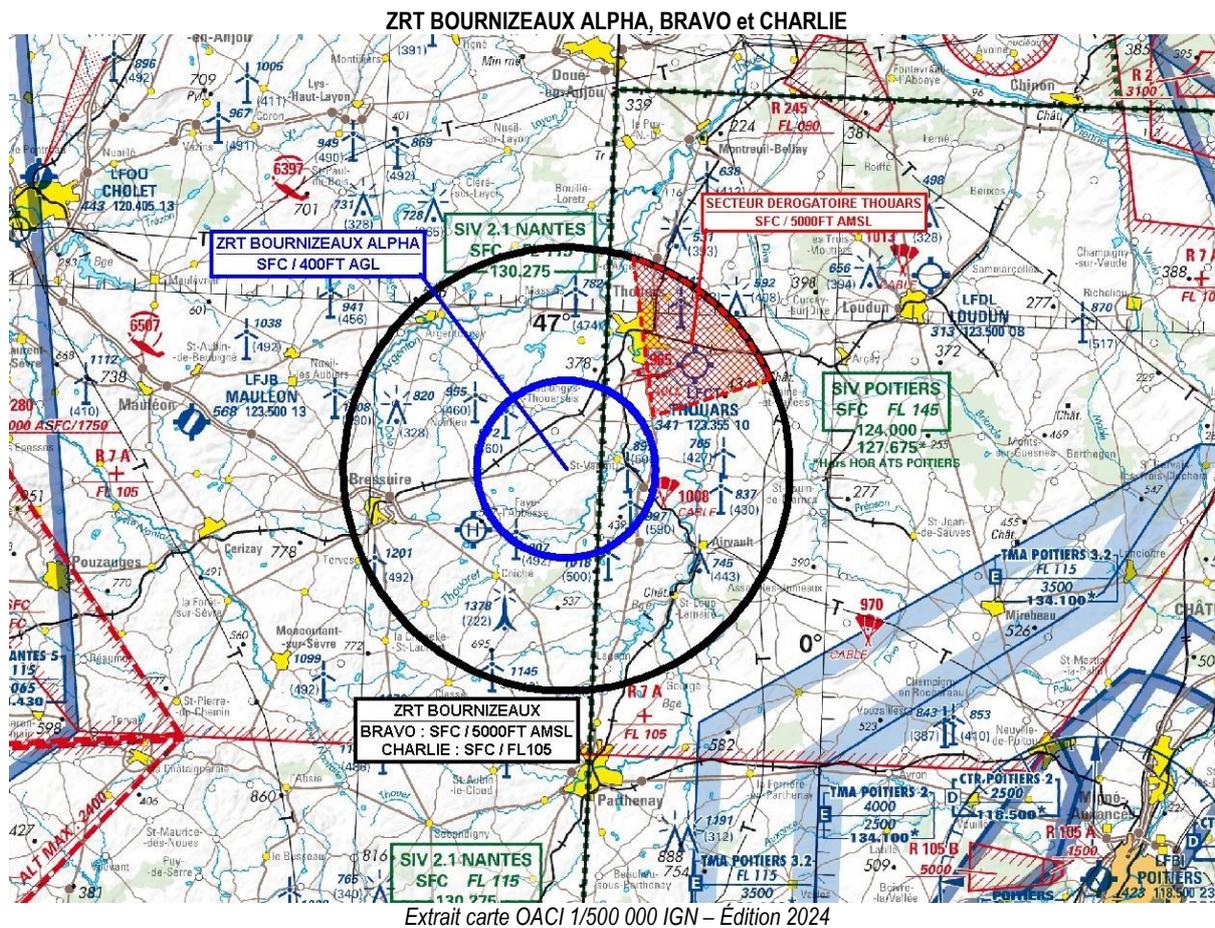
Objet : Création de trois zones réglementées temporaires (ZRT) pour l'exercice FAUCON ECLAIREUR près de Poitiers

En vigueur : Du 17 au 20 juin 2024

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB, Brest LFRR – AD : Thouars LFCT

ACTIVITÉ

Evolution d'aéronefs militaires avec et sans équipage à bord de l'armée de l'air néerlandaise dans le cadre de l'exercice FAUCON ECLAIREUR.



DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT BOURNIZEAUX ALPHA	Du 17 au 20 juin 2024 : 0600-1400
ZRT BOURNIZEAUX BRAVO	Du 18 au 20 juin 2024 : 0800-1000 / 1500-1700
ZRT BOURNIZEAUX CHARLIE	Le 17 juin 2024 : 0800-1000 / 1500-1700

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :	POITIERS INFO : 124.000 MHz
	NANTES INFO : 130.275 MHz

GESTIONNAIRE

OFFICER CONDUCTING THE EXERCISE (OCE)

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION**ZRT BOURNIZEAUX ALPHA et CHARLIE :**

CAG/CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage, de police ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après contact et accord du gestionnaire.

ZRT BOURNIZEAUX BRAVO :

CAG/CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les activités planeur réalisées dans le secteur dérogatoire,
- les aéronefs basés sur l'aérodrome de Thouars LFCT, dans le secteur dérogatoire,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage, de police ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après contact et accord du gestionnaire.

SERVICES RENDUS

CAG et CAM : Les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par l'organisme habituel.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT BOURNIZEAUX ALPHA**Limites latérales

Cercle de 4 NM de rayon centré sur 46°52'48" N, 000°17'15" W (château de Bournizeaux)

Limites verticales

SFC / 400 ft AGL

ZRT BOURNIZEAUX BRAVOLimites latéralesCercle de 10 NM de rayon centré sur 46°52'48" N, 000°17'15" W (château de Bournizeaux)
A l'exclusion du secteur dérogatoire ThouarsLimites verticales

SFC / 5000 ft AMSL

ZRT BOURNIZEAUX CHARLIELimites latérales

Cercle de 10 NM de rayon centré sur 46°52'48" N, 000°17'15" W (château de Bournizeaux)

Limites verticales

SFC / FL105

DISPOSITIONS PARTICULIERES

- **Secteur dérogatoire Thouars au profit de l'activité planeurs et des aéronefs basés sur l'aérodrome de Thouars LFCT, actif uniquement pendant les créneaux :**

- 17 juin : 0800-1000
- 19 juin : 0800-1000 et 1500-1700
- 20 juin : 0800-1000 et 1500-1700

Limites latérales :

46°57'14"N - 000°04'11"W

46°55'22"N - 000°11'45"W

47°02'27"N - 000°13'29"W

Arc horaire de 10 NM de rayon centré sur 46°52'48"N - 000°17'15"W

46°57'14"N - 000°04'11"W

Limites verticales :

SFC / 5000 ft AMSL

- Les ZRT BOURNIZEAUX ALPHA, BRAVO et CHARLIE ne peuvent pas être activées simultanément.

ORGANISME A CONTACTER

Officer conducting the exercise : +31610221844